

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ		
COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Normes et Religions - Gestion du fait religieux et laïcité - laïcité, religion et citoyenneté	
Session DU	Seconde session/chance	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2025-13-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Une autorisation de redoublement peut être accordée par la Commission Pédagogique. Elle n'est envisagée que sur demande expresse du candidat ajourné et donne lieu à la mise en place d'un parcours de formation individualisé		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
UE 1 : Module 1 : 2 épreuves transverses, composées de cas pratiques et de questions théoriques, notées sur 20, portant, pour l'un, sur les enseignements « Introduction au droit », « Histoire juridique du régime des cultes en France » et « Droit privé et religions » ; pour l'autre sur les autres enseignements du module 1. Les sujets seront transmis en ligne et les stagiaires disposeront d'un délai déterminé à l'avance pour réaliser ces cas pratiques qui seront restitués en ligne. -Module 2 : 1 épreuve écrite d'1 heure, notée sur 20, portant sur les enseignements du module 2 et prenant la forme de QCM, organisée lors du regroupement intermédiaire en présentiel. Sont autorisés à participer à l'examen de l'UE 2 les stagiaires qui auront suivi l'ensemble des séminaires thématiques du module 3. UE 2 : L'examen consiste en une épreuve orale, coefficient 2. Elle a une durée totale de 30 min (10 min d'exposé, 20 min de discussion). Elle est soutenue devant un jury composé a minima de 2 intervenants du diplôme, dont obligatoirement un enseignant-chercheur. Cette épreuve se déroule sous la forme d'un exposé-discussion, avec éventuellement une mise en situation. Les candidats se verront remettre un sujet, et disposeront d'un temps de préparation d'une heure.		
Seconde chance		
Dans chaque UE, en cas d'obtention d'une note globale inférieure à 10/20 à l'issue des épreuves de session 1, une seconde session d'examen sera organisée pour les épreuves où le stagiaire n'aurait pas obtenu la moyenne. Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues lors de la première session sont réputées définitivement acquises et intégralement reportées lors de la seconde session. L'accès à la seconde session n'est ouvert qu'aux personnes ayant effectivement participé aux épreuves de la première session.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Note moyenne égale ou supérieure à 10/20, sans note inférieure à 10/20 aux UE		
Capitalisation/conservation		
Les notes supérieures ou égales à 10/20 sont réputées définitivement acquises et intégralement reportées en cas de redoublement.		
Compensation		
Les épreuves se compensent entre elles dans chaque UE mais les UE ne sont pas compensables entre elles.		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		DIU Normes et Religions - Gestion du fait religieux et laïcité - laïcité, religion et citoyenneté								1ère session		Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
										Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	Nature	Durée	
UE	ANNUEL	UE 1				3	Non	Non						
Bloc	ANNUEL	Module 1 : Institutions publiques, Laïcité et droit des religions				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit		Écrit		Les épreuves de la session 2 prendront la forme d'un devoir sur table en présentiel ou en distanciel d'une durée maximale de 2h pour chacune des épreuves.
Matière	ANNUEL	Introction au droit		10										
Matière	ANNUEL	Histoire juridique du régime des cultes en France		14										
Matière	ANNUEL	Liberté religieuse et laïcité		16										
Matière	ANNUEL	Services publics et religions		16										
Matière	ANNUEL	Grands systèmes politiques contemporains et religions		18										
Matière	ANNUEL	Droit privé et religion		18										
	ANNUEL													
Bloc	ANNUEL	Module 2 - Connaissances religieuses et sciences sociales des religions				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit		Écrit		Les épreuves de la session 2 prendront la forme d'un devoir sur table en présentiel ou en distanciel d'une durée maximale de 2h pour chacune des épreuves.
Matière	ANNUEL	Sciences sociales et religions		9										
Matière	ANNUEL	Connaissances religieuses : présentation du judaïsme		7										
Matière	ANNUEL	Connaissances religieuses : présentation de l'islam		7										
Matière	ANNUEL	Connaissances religieuses : présentation du christianisme		7										
Matière	ANNUEL	Connaissances religieuses : Religions émergentes		3,5										
Matière	ANNUEL	Politiques d'intégration et religions		10										
UE	ANNUEL	UE 2				2	Non	Non						
Bloc	ANNUEL	Module 3 : Séminaires en présentiel				2	Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Oral		Oral		La seconde session d'examen est organisée dans les mêmes conditions que la première session, mais avec la possibilité de prévoir une visio-conférence.
Matière	ANNUEL	Enseignement et laïcité	3,5											
Matière	ANNUEL	Gestion du fait religieux en entreprise	3,5											
Matière	ANNUEL	Force de l'ordre et religions	3,5											
Matière	ANNUEL	Etablissements de santé et religions	3,5											
Matière	ANNUEL	Milieu carcéral et gestion du fait religieux	3,5											
Matière	ANNUEL	Médiation interculturelle et gestion des conflits	7											
		Total diplôme	24,5	135,5										